

Conseil Municipal du 9 avril 2021

Présents :

Mmes BOUILLON Nadiège, BOUVERET Edith, RAYNAUD Mary

MM. BILLARDEY Jean-Philippe, BRUN Philippe, CATY Claude, DUMONT Thierry, FARQUE Cyrille, STEFANI Fernand

Absents excusés : STIEVENARD Muriel, GABBI Jean-Marc

Secrétaire : BOUVERET Edith

La séance est ouverte à 18h30 heures sous la présidence de M. Fernand STEFANI

Taux imposition 2021

Le Maire rappelle les taux d'imposition 2020

Taxe d'habitation (TH)	7,43%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	5,57%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	26,85%

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter ces taxes.

Toutefois la réforme de la fiscalité directe locale pour 2021, nous impose de modifier notre délibération :

- 1°) Pas de taux TH à voter : aucun taux de TH ne doit figurer sur la délibération
- 2°) Pas de changement en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- 3°) En matière de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux départemental 2020 (24,48%) et du taux communal 2020 (5,57%) ; **ceci en raison du transfert de la part départementale de TFPB aux communes en compensation de la TH perdue.** La commune peut décider de voter un taux égal au taux de référence (maintien de la pression fiscale) ou choisir un taux supérieur ou inférieur au taux de référence (augmentation ou diminution de la pression fiscale).

Taux votés pour 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,05% (5,57 taux communal + 24,48 % taux départemental)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26,85%

Les résultats délivrés et certifiés par la trésorerie doivent correspondre avec les résultats du compte administratif de nos budgets, ce qui est le cas.

Budget commune

	Recettes	Dépenses	Résultat 2020	Résultats de clôture
Fonctionnement	262 791,98 €	193 111,17 €	69 680,81 €	118 013,39 €
Investissement	201 753,28 €	112 151,57 €	89 601,71 €	-60 424,05 €
			CUMUL	57 589,34 €

Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020

Budget assainissement

	Recettes	Dépenses	Résultat 2020	Résultats de clôture
Fonctionnement	56 389,87 €	47 870,63 €	8 519,24 €	12 022,74 €
Investissement	45 104,05 €	43 261,69 €	1 842,36 €	-9 670,69 €
			CUMUL	2 352,05 €

Budget eau

	Recettes	Dépenses	Résultat 2020	Résultats de clôture
Fonctionnement	37 004,09 €	39 978,83 €	-2 974,74 €	1 137,35 €
Investissement	6 354,33 €	798,00 €	5 556,33 €	32 450,98 €
			CUMUL	33 588,33 €

Les comptes de gestion et les comptes administratifs sont approuvés par le Conseil Municipal.

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal approuve les résultats de clôture de l'exercice 2020 et les affecte à l'exercice 2021.

Vote des budgets primitifs 2021

Budget commune

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	315 075,34 €	315 075,34 €
Investissement	203 715,51 €	203 715,51 €

Budget assainissement

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	63 572,68 €	63 572,68 €
Investissement	53 586,77 €	53 586,77 €

Budget eau

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	41 035,33 €	41 035,33 €
Investissement	38 613,00 €	798,00 €

<p>Subventions 2021</p>	<p>Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 100 euros la subvention attribuée à l'association sportive travésienne qui compte environ 90 licenciés. Aucun changement pour les autres associations.</p> <table border="1" data-bbox="547 185 1390 427"> <thead> <tr> <th colspan="2">Communales</th> <th colspan="2">Extérieures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AST</td> <td>800 €</td> <td>ADAPEI</td> <td>150 €</td> </tr> <tr> <td>Théâtre</td> <td>300 €</td> <td>Ligue contre le Cancer</td> <td>150 €</td> </tr> <tr> <td>Club des Aînés</td> <td>250 €</td> <td>Croix Rouge</td> <td>90 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>UNAFAM</td> <td>80 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Amicale des donateurs de Sang SCEY/SAONE</td> <td>100 €</td> </tr> </tbody> </table>	Communales		Extérieures		AST	800 €	ADAPEI	150 €	Théâtre	300 €	Ligue contre le Cancer	150 €	Club des Aînés	250 €	Croix Rouge	90 €			UNAFAM	80 €			Amicale des donateurs de Sang SCEY/SAONE	100 €
Communales		Extérieures																							
AST	800 €	ADAPEI	150 €																						
Théâtre	300 €	Ligue contre le Cancer	150 €																						
Club des Aînés	250 €	Croix Rouge	90 €																						
		UNAFAM	80 €																						
		Amicale des donateurs de Sang SCEY/SAONE	100 €																						
<p>Mise en non-valeur</p>	<p>La trésorerie nous demande de mettre en non-valeur, des factures de camping non payées en 2017 et 2019 par des gens du voyage, pour un montant total de 554,30 € afin qu'elles n'apparaissent plus dans les comptes. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.</p>																								
<p>Modification des statuts de la C3 compétence AOM</p>	<p>Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la décision du conseil communautaire d'ajouter à ses compétences celle d'Autorité Organisatrice de Mobilité. Il s'agit de tous types de transports, exceptés les transports scolaires. Pour le moment aucun projet n'est envisagé, mais ce pourrait être, par exemple l'organisation des déplacements en faveur des personnes ayant de difficultés à se rendre dans les administrations ou autres services, voire le marché de Vesoul ou autres.</p>																								
<p>Convention fourrière</p>	<p>L'enlèvement des véhicules abandonnés et dont le propriétaire n'est pas identifié, pose toujours problème. C'est pour cette raison que la préfecture a agréé une fourrière à QUINCEY, spécialement chargée d'enlever le véhicule et de le conserver. Il nous est proposé de passer une convention gratuite avec cette fourrière. Le Conseil Municipal autorise le maire à passer cette convention.</p>																								
<p>Vente maison 2, grande rue</p>	<p>Le compromis de vente a été signé le 29 mars 2020 avec monsieur GARNIER Martial, artisan électricien à BAIGNES pour un montant de 32 000 € net vendeur. La vente devrait se réaliser devant le notaire courant mai.</p>																								
<p>Destination dernier terrain lotissement Le Clocher</p>	<p>Malgré toutes les démarches effectuées depuis de nombreuses années, la dernière parcelle de ce lotissement ne trouve pas preneur à un prix « normal », étant donné la forte pente et le découpage particulier. La communauté de commune des Combes, qui envisage de commencer le nouveau lotissement vers les écoles, rue des Fossés, nous a informés que rien ne pourra se faire tant que cette parcelle du Clocher sera toujours en vente. Il s'agit d'une clause dans le règlement de la création des lotissements au sein de la communauté de commune (plus de terrain à bâtir public à vendre sur ladite commune). Le Conseil Municipal décide (1 voix contre et 8 voix pour) de le mettre en vente au plus offrant par pli cacheté, avec une mise à prix de 7000 euros. Le délai des offres est fixé au 31 mai. Si la vente ne se fait pas, le terrain sera déclassé et transformé en terrain d'agrément. Le maire est chargé de gérer cette mise en vente.</p>																								
<p>Dernière portion d'affouage</p>	<p>Le Conseil Municipal décide de vendre la portion d'affouage restante (14,5 stères estimés) au plus offrant avec un prix de départ de 87 euros. Proposition acceptée jusqu'au samedi 24 avril à midi.</p>																								

La séance est levée à 20 heures 30

Le Maire

F.STEFANI

Fernand STEFANI